

Ville d'Arnouville-lès-Gonesse

NOTE DE PRESENTATION
SUR LE BUDGET PRIMITIF 2008

par

Monsieur Pascal DOLL
Premier Adjoint au Maire
Délégué aux Finances et aux Ressources Humaines

QU'EST-CE QUE LE BUDGET ?

Le **budget**

prévoit
et
autorise

les
recettes
et les
dépenses

de la
commune.

Il constitue en ce sens un « **acte majeur** » dans le cycle annuel de la vie de la collectivité, car il traduit, outre les aspects de **prévision** et d'**autorisation**, les **choix politiques** de l'**équipe dirigeante** en termes de **gestion des services publics** et de **réalisation d'équipements**.

A travers le budget, c'est la **commune** et ses **habitants** qui sont concernés. Il s'agit en effet de satisfaire les **besoins d'aujourd'hui** tout en préparant la satisfaction de **ceux de demain**.

Mais avant de vous parler plus concrètement du budget pour 2008 **en termes de chiffres**, je voudrais rappeler brièvement les **grands principes** qui encadrent le budget :

- principe d'**antériorité** : le budget doit être adopté avant le 31 mars (avant le 15 avril l'année des élections municipales) ;

- principe de **spécialité** : le budget n'est pas voté globalement, mais par chapitres qui précisent les différentes catégories de dépenses (par exemple chapitre 011 : charges à caractère général) ;

- principe d'**annualité** : le budget est adopté chaque année pour une durée d'un an (1^{er} janvier au 31 décembre) ;

- principe d'**unité** : la totalité des recettes et des dépenses doivent être inscrites dans un seul et unique document ;

- principe d'**universalité** : les dépenses et les recettes sont présentées de façon distincte, d'une part, sans contraction les unes avec les autres, d'autre part, les recettes ne sont pas affectées aux dépenses ;

- principe d'**équilibre** : les recettes sont strictement égales aux dépenses.

Pour la présentation du budget primitif 2008 de la commune et de l'assainissement, je vous rappellerai les grandes masses budgétaires ainsi que les éléments significatifs contenus dans ce document.

Le budget primitif 2008 vise à poursuivre la politique de gestion des services et de développement des investissements engagée dans le mandat précédent.

DONNEES GENERALES

Le budget primitif de la commune pour 2008 présente l'équilibre général suivant :

- Fonctionnement :	12.755.451 €
- Investissement :	5.072.818 €
- Total :	17.828.269 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT

I - DEPENSES

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent globalement à 12.755.451 €.

Parmi les dépenses de fonctionnement, les charges à caractère général (Chapitre globalisé 011), dont le montant s'élève en 2008 à 3.385.553 €, augmentent de 4,27 %. L'augmentation générale des prix n'épargne pas davantage les collectivités publiques que les ménages. Il faut notamment souligner l'augmentation des fluides (eau, électricité, gaz, etc....) et des matières énergétiques fossiles qui connaissent des niveaux de prix records, lesquels ne sont que partiellement corrigés par le décrochage de parité du dollar par rapport à l'euro.

Les dépenses de personnel (Chapitre globalisé 012) figurent pour un montant de 6.559.000 €. Elles augmentent de 3,83 % par rapport à 2007.

Au chapitre 66 figurent les intérêts des emprunts et de la ligne de trésorerie, soit 493.320 €.

Au chapitre 023, le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement s'élève à 931.313 €, ce qui nous situe dans le peloton de tête des communes de la même strate démographique. (Cf. Etude de la Trésorerie Générale de décembre 2007, présentée à la Commission exceptionnelle des Finances élargie à l'ensemble du Conseil Municipal du 24 janvier 2008).

II – RECETTES

Nos recettes passent de 12.557.525 € à 12.755.451 € soit une augmentation de 1,58 % sur un an. En outre, les dotations provenant de l'Etat diminuent de 0,22 %, tandis que l'inflation constatée en 2007 par l'INSEE est de 2,80 %.

Sans une augmentation, certes calculée au plus juste, de 1,5 % des taux d'imposition, il aurait été impossible de maintenir la qualité de services réclamée par la population arnouilloise et il faudrait procéder à des arbitrages dont les plus démunis, donc les plus fragiles, feraient les frais.

Nous pouvons encore conjurer cette situation, mais pour combien de temps, car il ne faut pas se voiler la face, l'Etat cherche d'année en année à réduire son endettement sidéral en transférant des compétences sans financement proportionnel tandis qu'il fige, voire réduit, ses dotations.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Pour cette année, le montant total des dépenses et recettes d'investissement s'élève à 5.072.818 €.

I - DEPENSES

Les dépenses sont de 5.072.818 € en 2008 contre 5.102.457 € en 2007. Elles se situent donc à un niveau comparable. Quand on sait que les dépenses d'investissement étaient d'environ de 3 à 4 millions d'euros jusqu'en 2006, on constate qu'elles restent cette année encore à un niveau élevé très élevé.

Au chapitre 16 « Emprunts et dettes assimilées » pour un montant de 1.386.055 €.

Au chapitre 20 « Immobilisations incorporelles » pour un montant de 211.000 €.

Au chapitre 21 « Immobilisations corporelles » pour un montant de 1.594.256 €.

Au chapitre 23 « Immobilisations en cours » pour un montant de 1.881.507 €.

II - RECETTES

Au chapitre 10 « Dotations, fonds divers et réserves » pour un montant de 394.000 €.

Au chapitre 13 « Subventions d'investissement reçues » pour un montant de 573.000 €.

Au chapitre 16 « Emprunts et dettes assimilées » pour un montant de 2.900.500 €.

Au chapitre 28 « Amortissement des immobilisations » pour un montant de 274.005 €. Le prélèvement quant à lui s'élève à 931.313 €.

Pour toutes ces raisons, je vous demande au nom du Maire et de la Municipalité d'adopter le budget primitif de la commune pour 2008.